

# **AVIS PUBLIC**

## **Demande de dérogation mineure**

### **Demande no 2024-18**



À la séance ordinaire qui sera tenue le 14 mai 2024, à 19h30 au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure aux dispositions du Règlement de zonage no 437, à savoir :

### **DÉROGATION MINEURE NO 2024-18 : LOT 2 067 632** **(2092, BOULEVARD PERROT)**

La demande vise à permettre l'implantation d'une clôture :

- En mailles de chaîne et en planches de bois dans la cour avant alors que la réglementation autorise seulement une clôture de perche, en cour avant;
- D'une hauteur variant de 1,22 à 1,83 mètre au lieu d'une hauteur maximale de 1 mètre tel que prescrit à la réglementation.

La demande vise aussi à permettre l'implantation d'un muret de pierre d'une hauteur de 1,22 mètre en cour avant au lieu d'une hauteur maximale de 0,6 mètre tel que prescrit à la réglementation.

Toute personne qui veut donner son avis, commenter, se prononcer ou s'opposer quant à cette demande doit, dans les 15 jours de la publication du présent avis public, faire connaître ses commentaires par écrit à la greffière de la Ville, Me Catherine Fortier-Pesant, à l'adresse suivante : 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec), J7W 1G8 ou par courriel à l'adresse suivante : [cfpesant@ndip.org](mailto:cfpesant@ndip.org) en spécifiant bien le numéro de la demande de dérogation mineure.

Toute personne intéressée pourra aussi se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance du 14 mai 2024.

Un document explicatif de la demande de dérogation mineure est joint au présent avis sur le site internet de la Ville.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 24 AVRIL 2024.

Catherine Fortier-Pesant,  
Greffière